

Comité consultatif sur l'application des droits

Douzième session
Genève, 4 – 6 septembre 2017

LES CITOYENS EUROPÉENS ET LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE : PERCEPTION, SENSIBILISATION ET COMPORTEMENT

*Document établi par M. Paul Maier, directeur de l'Observatoire européen des atteintes aux droits de propriété intellectuelle, Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO), Alicante (Espagne) **

RÉSUMÉ

Une nouvelle enquête menée à l'échelle de l'Union européenne (UE) par l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO) montre un large soutien en faveur des droits de propriété intellectuelle parmi les citoyens de l'UE et un recours croissant aux offres numériques légales. Elle confirme les résultats généraux d'une enquête similaire menée par l'EUIPO en 2013.

Cela étant, l'enquête met aussi en évidence une plus grande tolérance pour l'achat de produits de contrefaçon, surtout parmi les jeunes. Par ailleurs, avec la crise économique en toile de fond, les jeunes ont affirmé qu'il était acceptable d'acheter des produits de contrefaçon si le produit d'origine était trop cher. Un grand nombre de personnes ont dit préférer accéder au contenu numérique au moyen de services légaux ou autorisés à chaque fois qu'il y avait une possibilité abordable. Toutefois, il règne une confusion de plus en plus grande sur la question de savoir quelle source est légale ou quel magasin en ligne vend des produits authentiques. Depuis la publication de l'enquête de 2013, l'EUIPO s'est appuyé sur ses résultats pour mener plusieurs actions visant directement les citoyens de l'UE.

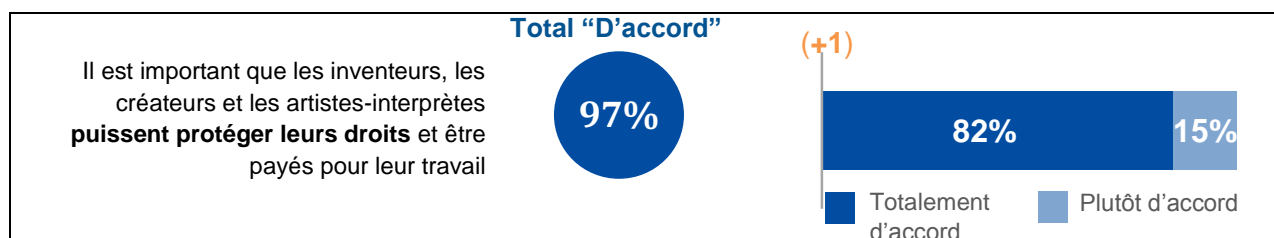
* Les points de vue exprimés dans le présent document sont ceux de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement ceux du Secrétariat ou des États membres de l'OMPI.

I. INTRODUCTION

1. L'enquête *les citoyens européens et la propriété intellectuelle : perception, sensibilisation et comportement*, commandée par l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO), porte sur les attitudes des Européens à l'égard de la propriété intellectuelle, sur la mesure dans laquelle les Européens respectent ces droits et sur le concept dans son ensemble¹. Cette étude, menée à l'échelle de l'Union européenne (UE) auprès de résidents de tous les États membres âgés de 15 ans et plus et qui rassemble les résultats de plus de 26 500 entretiens menés en 2016, offre une analyse actualisée et comparative d'une étude menée en 2013.

II. PRINCIPAUX RÉSULTATS

2. Les citoyens admettent de plus en plus qu'il est important de protéger la propriété intellectuelle.



Le pourcentage de répondants qui considèrent que protéger la propriété intellectuelle permet de maintenir la stabilité économique reste constant, à 67%.

| | | |
|-----|--|--|
| 2/3 | D'accord pour dire que s'il n'y avait plus de protection de la PI, cela provoquerait un chaos économique | D'accord pour dire que les entreprises qui créent beaucoup de PI contribuent bien davantage que les autres à la création d'emplois ou de croissance |
| 1/2 | NOUVEAU Considère que la protection stricte de la PI peut être un frein à l'innovation | NOUVEAU Considère que les principes de la PI ne sont pas adaptés à l'Internet |

3. Comme en 2013, l'opinion selon laquelle l'absence de règles de propriété intellectuelle provoquerait un chaos économique est plus répandue dans les groupes d'âge des plus jeunes et des plus âgés : 73% des répondants âgés de 15 à 24 ans et 70% de ceux âgés de 55 ans et plus sont de cet avis. Il est intéressant de noter que, comme en 2013, les Européens les plus instruits sont moins convaincus de cet impact (63%), et que le niveau de compréhension de la propriété intellectuelle ne joue aucun rôle dans cette croyance.

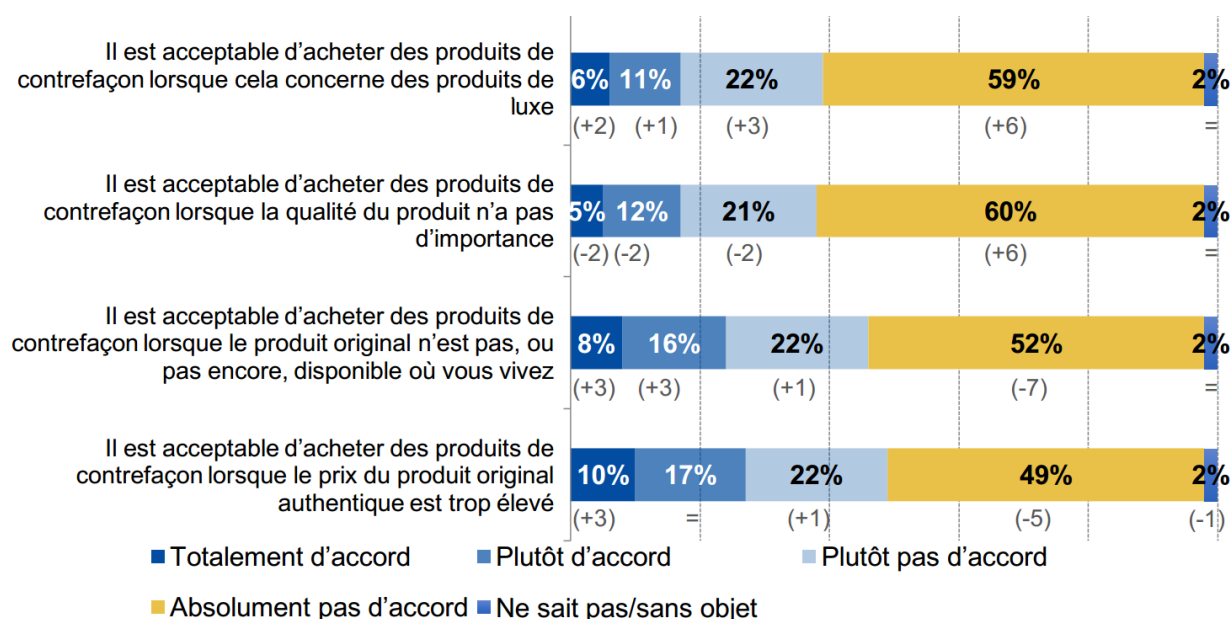
¹ https://euiipo.europa.eu/tunnel-web/secure/webdav/guest/document_library/observatory/documents/IPContributionStudy/2017/european_public_opinion_study_web.pdf.

4. L'avis selon lequel la propriété intellectuelle freine l'innovation semble plus répandu parmi les plus jeunes Européens interrogés : 6 répondants sur 10 âgés de 15 à 24 ans sont d'accord avec cette affirmation (59%, la moyenne dans l'UE étant de 50%). Il s'agit également d'une conviction fréquente parmi les acheteurs de produits de contrefaçon et les personnes qui téléchargent des contenus ou les lisent en continu (streaming) à partir de sources illégales, cette affirmation étant approuvée par 57% de ce sous-groupe.

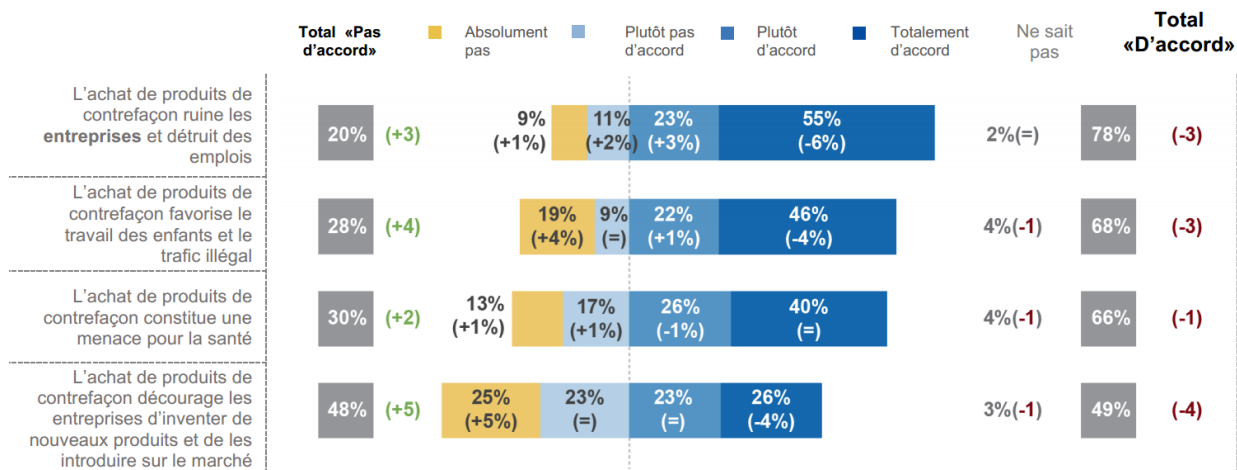
5. La propriété intellectuelle demeure pour les citoyens de l'UE un concept largement abstrait, compte tenu de la tendance constante à associer la protection de la propriété intellectuelle à l'"élite" (grandes entreprises et artistes célèbres, par exemple). Plus de 4 Européens interrogés sur 10 estiment que ce sont ces groupes qui bénéficient le plus de la propriété intellectuelle. Parallèlement, les répondants estiment que les consommateurs (qu'ils sont) en bénéficient dans une bien moindre mesure. Ces grandes lignes sont les mêmes qu'en 2013.

A. ACHAT DE PRODUITS DE CONTREFAÇON

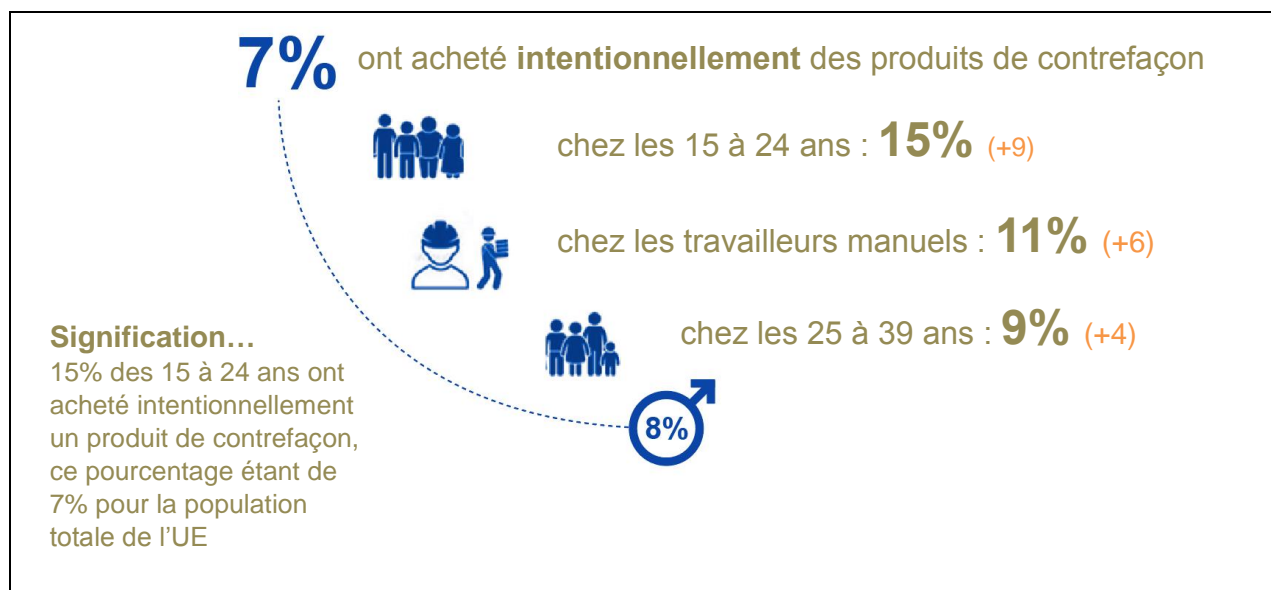
6. Les Européens interrogés continuent de considérer la propriété intellectuelle comme une valeur fondamentale, opinion étroitement liée à une forte condamnation de l'achat de produits de contrefaçon. Sept Européens interrogés sur 10 estiment que rien ne peut justifier l'achat de produits de contrefaçon. Cette forte condamnation se trouve renforcée par le fait que la proportion de ceux qui expriment l'attitude la plus forte ("absolument pas d'accord") est comprise entre 49% et 59% pour toutes les affirmations de l'étude indiquées ci-après.



7. Toutefois, bien que la contrefaçon soit toujours condamnée, l'acceptation de cette pratique gagne du terrain, en particulier lorsque les motifs d'achat de produits de contrefaçon sont le prix et la disponibilité.



8. Dans l'ensemble, le pourcentage des Européens interrogés déclarant avoir acheté intentionnellement des produits de contrefaçon reste faible, mais il a augmenté de 3 points par rapport à 2013 (7%, contre 4% en 2013). Parmi ceux qui admettent avoir acheté intentionnellement des produits de contrefaçon, on observe une surreprésentation de jeunes : 15% des participants âgés de 15 à 24 ans admettent en effet avoir intentionnellement adopté ce type de comportement (+ 9 points).

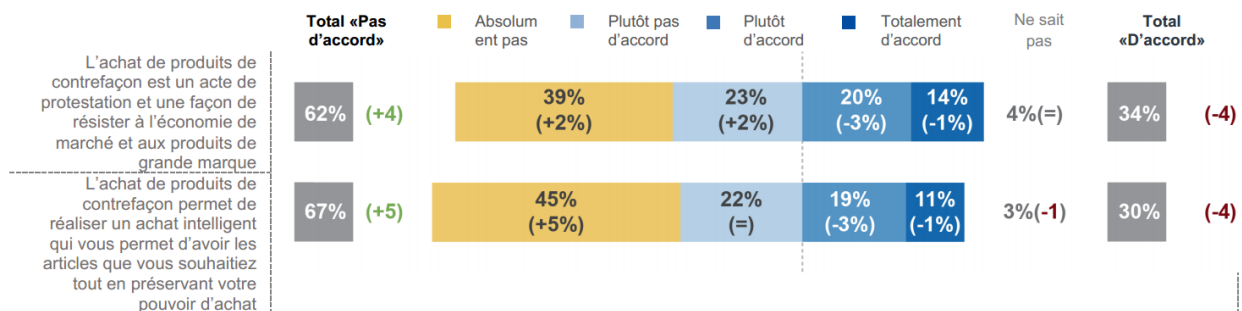


9. Le pourcentage de consommateurs ayant acheté des produits de contrefaçon parce qu'ils ont été induits en erreur a également augmenté de 4 points (10%, contre 6% en 2013).

10. Alors qu'en 2013, la jeune génération était la plus susceptible d'avoir acheté des produits de contrefaçon parce qu'elle avait été induite en erreur, dans cette enquête, ce sont les répondants âgés de 25 à 39 ans qui présentent le plus ce type de comportement. Au total, 12% des 25 à 39 ans déclarent avoir acheté des produits de contrefaçon parce qu'ils ont été induits en erreur (+6 points), tandis que 11% des répondants de 15 à 24 ans admettent avoir eu le même comportement (+ 4 points).

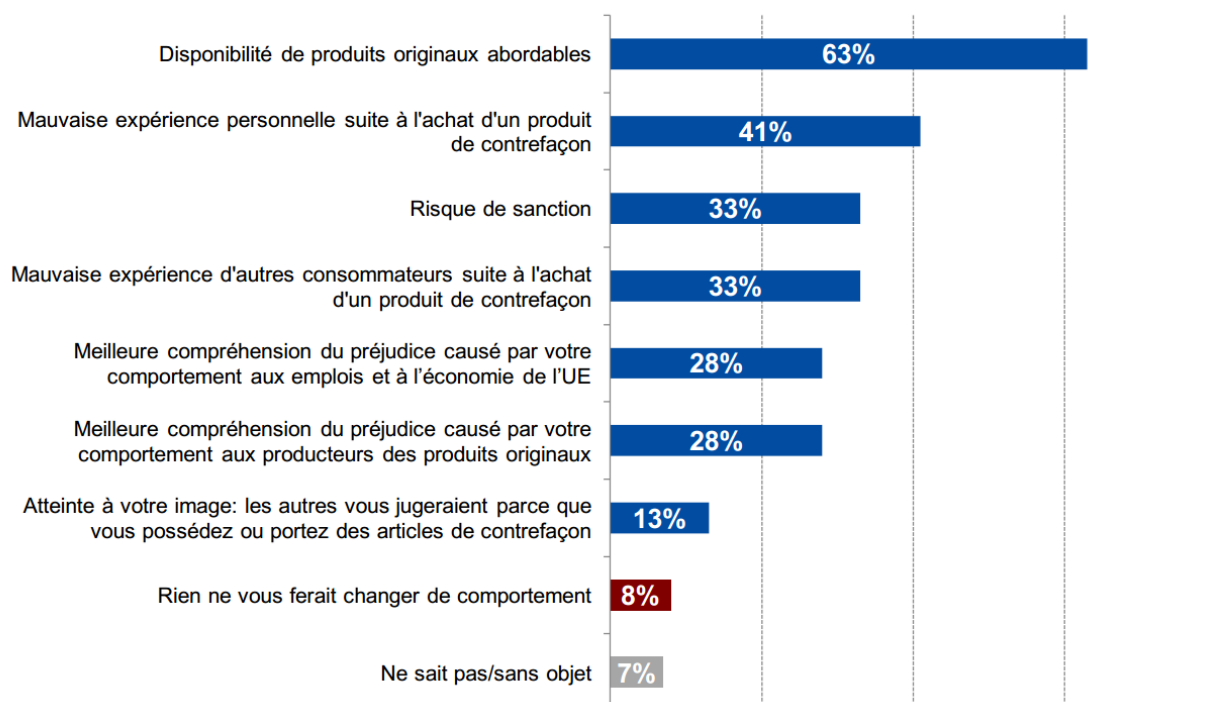
11. Alors qu'une part plus élevée des Européens interrogés achète des produits de contrefaçon, une proportion notable d'entre eux (35%) s'est également demandé si le produit acheté était authentique ou de contrefaçon.

12. Parmi les Européens interrogés, 34% (- 4 points) considèrent l'achat de produits de contrefaçon comme un acte de protestation, tandis que 62% ne partagent pas cet avis.



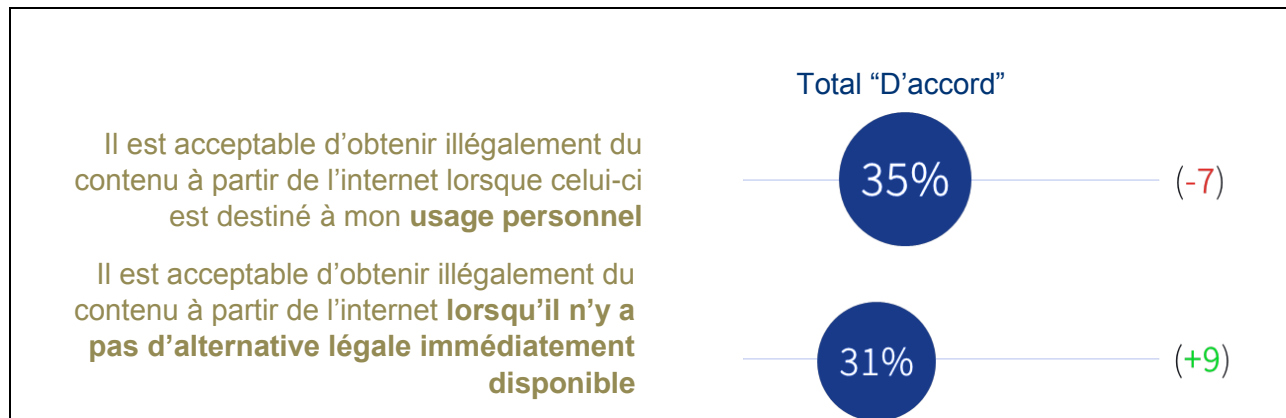
13. Parmi les répondants admettant avoir intentionnellement acheté des produits de contrefaçon, l'incidence de ce comportement sur l'économie de l'UE ou le préjudice causé aux producteurs de contenu original ne semble pas faire grande impression.

14. De même que l'acceptabilité des produits de contrefaçon semble être liée au prix, on observe un phénomène similaire parmi ceux ayant intentionnellement acheté un produit de contrefaçon au cours des 12 derniers mois. La disponibilité de produits abordables est la principale raison susceptible d'inciter les acheteurs de produits contrefaisants à cesser ce type de comportement.



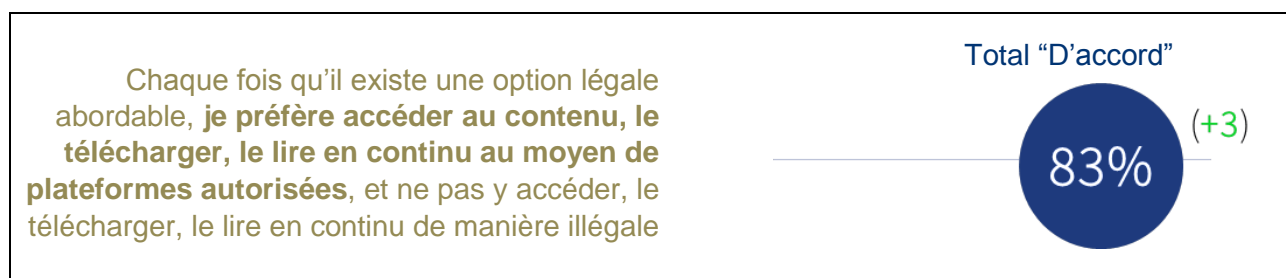
B. CONTENU NUMÉRIQUE

15. Si l'acceptabilité générale du comportement de violation du droit d'auteur diminue, avec seulement 35% des répondants estimant qu'il est acceptable d'obtenir illégalement du contenu en ligne si celui-ci est destiné à un usage personnel (- 7 points), les besoins de consommation semblent de plus en plus l'emporter sur les préoccupations légales, puisque 31% des Européens interrogés (+ 9 points) déclarent que l'obtention de contenu en ligne à partir de sources illégales est acceptable si aucune alternative légale n'est disponible.

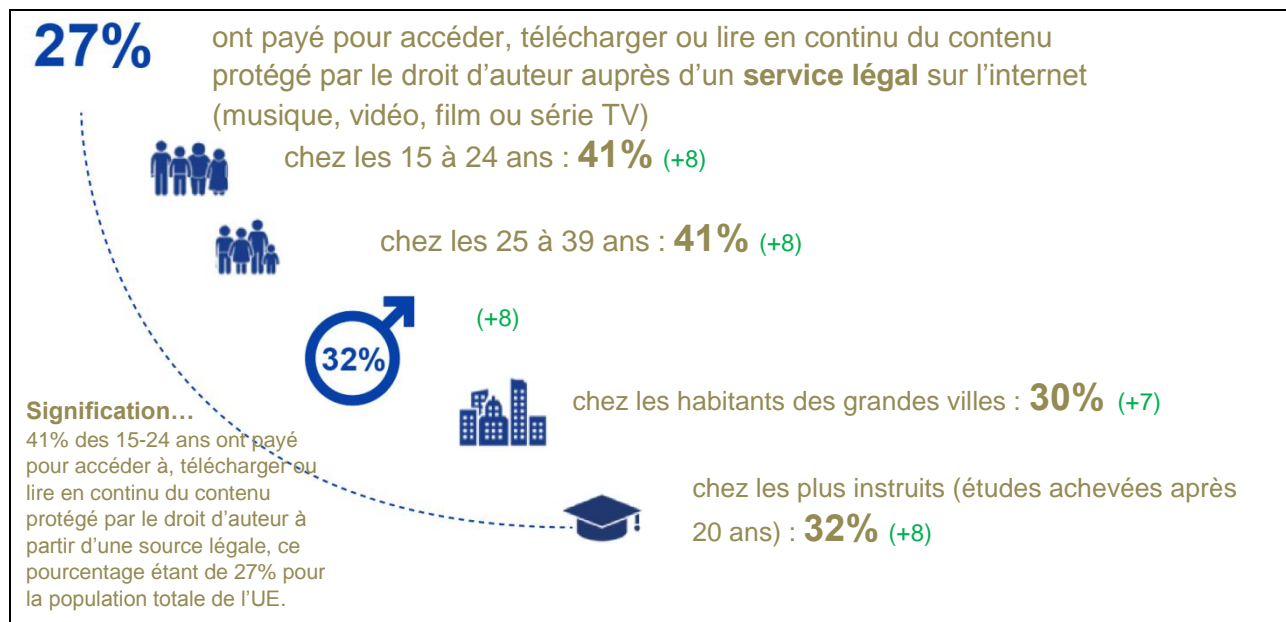


16. Le niveau d'acceptabilité du téléchargement illégal effectué en l'absence d'alternative légale immédiatement disponible diminue avec l'âge.

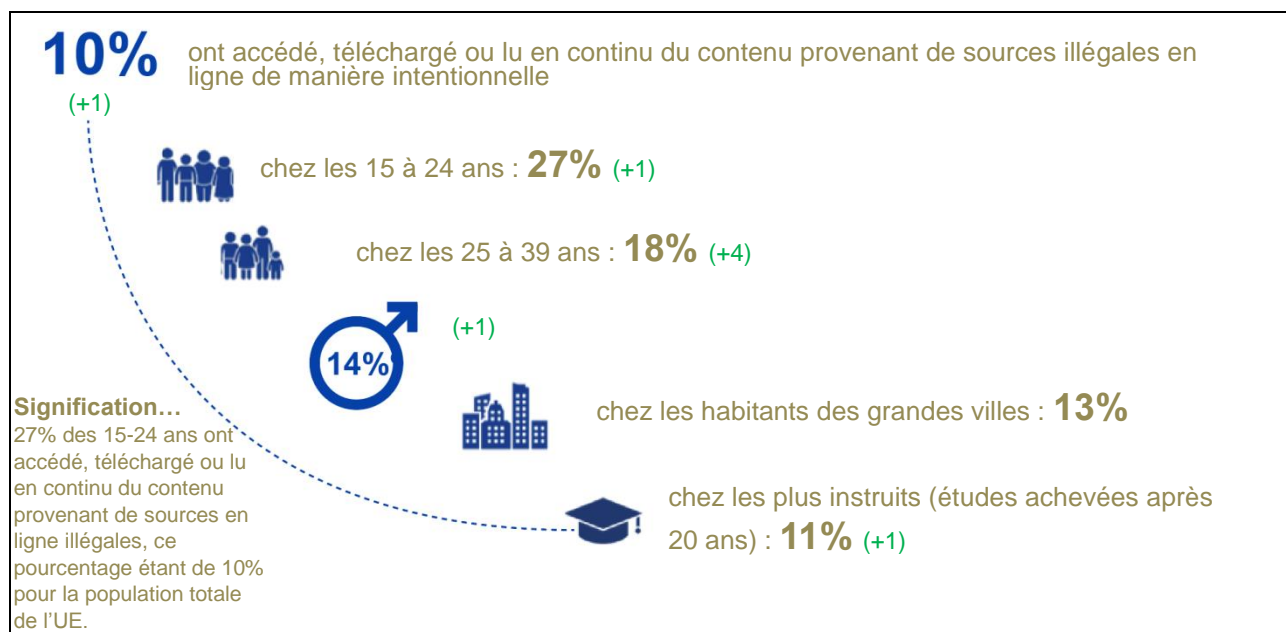
17. Même si une proportion croissante des citoyens interrogés déclare qu'un comportement infractionnel peut se justifier lorsqu'il n'y a pas d'alternative légale disponible, une majorité importante et croissante des Européens interrogés opterait pour l'offre légale plutôt que pour des sources illégales. Il existe une préférence claire en faveur de l'utilisation de moyens légaux pour accéder à du contenu en ligne lorsqu'une option abordable est disponible : 83% des Européens interrogés déclarent en effet préférer obtenir un contenu numérique par le biais de services légaux/autorisés et ne pas utiliser de moyens illégaux.



18. Seuls 8% des personnes interrogées déclarent qu'elles ne choisiraient pas nécessairement l'option légale, même s'il s'agissait d'une option disponible et abordable. Parmi les 15 à 24 ans, 13% utiliseraient encore l'option illégale. Toutefois, ce pourcentage a baissé de 4 points par rapport à 2013, alors qu'il a globalement diminué de 2 points. Cette baisse est en cohérence avec la hausse de l'utilisation des services légaux par les plus jeunes Européens.



19. Une minorité des Européens interrogés, 10% (+ 1 point), déclare avoir intentionnellement utilisé des sources illégales en ligne. Si les plus jeunes générations sont les plus susceptibles d'avoir payé pour accéder à du contenu, elles sont aussi les plus susceptibles d'avoir intentionnellement accédé à du contenu en utilisant des sources illégales.

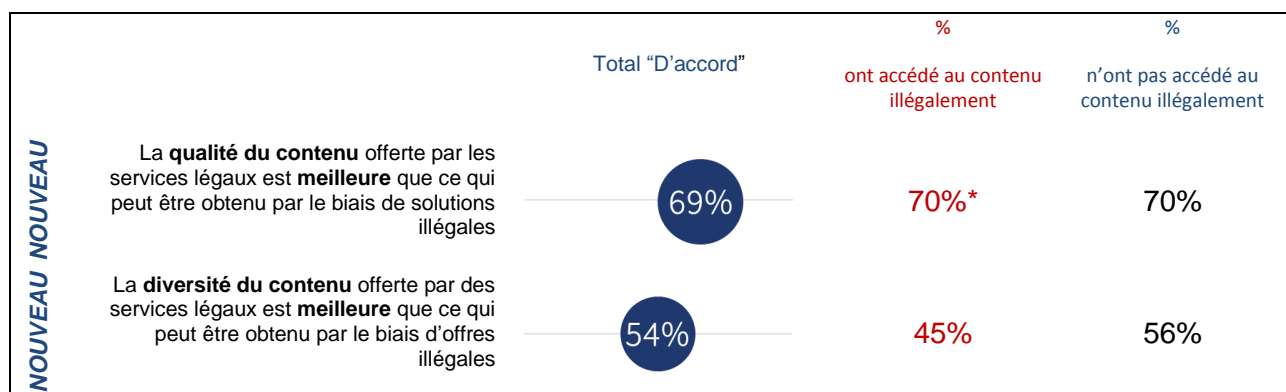


20. Environ un tiers (32%) des Européens interrogés a accédé en ligne à du contenu protégé par droit d'auteur, légalement ou illégalement : 22% d'entre eux n'ont utilisé que des services légaux, 5% que des sources illégales et 5% une combinaison de sources légales rémunérées et de sources illégales. Cela semble suggérer que les répondants sont prêts à opérer une permutation entre sources légales et sources illégales pour avoir accès à du contenu.



21. Si l'utilisation de sources légales a augmenté, il en va de même pour la sensibilisation à la légalité du contenu en ligne; toutefois, il semble y avoir une ambiguïté croissante quant à ce qui constitue une offre légale ou illégale. Au total, 24% des Européens interrogés se posaient la question de savoir si une source était légale ou non, soit une augmentation de 5 points par rapport à l'étude de 2013.

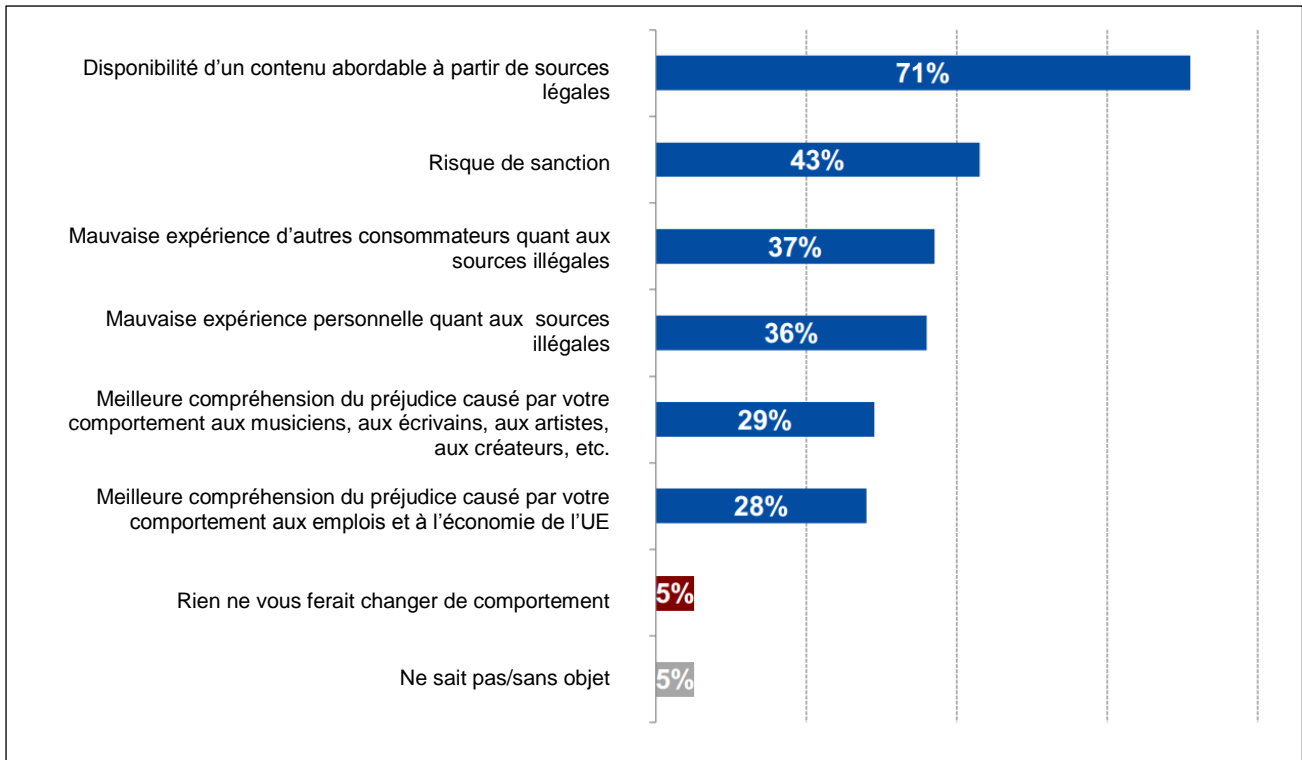
22. Les Européens semblent adopter une position plus claire concernant la qualité du contenu proposé par les services légaux.



*Lorsque l'on additionne le pourcentage de personnes ayant accédé à un contenu de manière illégale au pourcentage de ceux qui ne l'ont pas fait, on n'obtient pas le total de l'échantillon de l'UE, étant donné que 3% des Européens interrogés ont préféré ne pas répondre à cette question. C'est pourquoi nous observons une différence entre le pourcentage de personnes en accord avec cette affirmation et la division apparaissant entre les non-contrevenants et les contrevenants déclarés ..

23. L'opinion selon laquelle les services légaux offrent un contenu de plus grande qualité que les sources illégales est la plus répandue parmi les jeunes générations, étant donné que trois quarts des 15 à 24 ans et des 25 à 39 ans ont exprimé cet avis. La jeune génération estime également que les services légaux proposent un contenu plus diversifié que celui disponible à partir de solutions illégales, puisque 6 répondants sur 10 âgés de 15 à 24 ans expriment cet avis, contre un peu plus de la moitié des 25 à 39 ans.

24. Parmi les répondants admettant utiliser des sources illégales pour accéder à du contenu en ligne protégé par le droit d'auteur, le prix et la disponibilité apparaissent comme les éléments moteurs de ce comportement.



III. CONCLUSIONS

25. En 2016, les Européens interrogés voient de plus en plus la propriété intellectuelle comme une valeur et un ensemble de principes qui protègent la création artistique et l'innovation. Ils considèrent que la propriété intellectuelle est un principe réglementaire essentiel, et que l'absence de protection de cette propriété intellectuelle nuit à la stabilité de l'économie.

26. Cela étant, comme en 2013, la propriété intellectuelle semble rester un sujet confus et ambigu pour les Européens interrogés. Même si la compréhension de la propriété intellectuelle progresse parmi les Européens dans leur ensemble, une compréhension forte de ce sujet s'érode en 2016. Par ailleurs, les plus jeunes Européens comprennent de moins en moins la propriété intellectuelle et sont de plus en plus critiques à son égard. Qui plus est, les Européens interrogés continuent de croire que les principaux bénéficiaires de la propriété intellectuelle sont les "élites" et que les citoyens qu'ils sont n'en bénéficient que dans une bien moindre mesure.

27. Le décalage entre le soutien en faveur des principes de la propriété intellectuelle de manière générale et les comportements contrevenants constatés s'est élargi entre 2013 et 2016. On observe deux tendances à cet égard. D'une part, l'achat de produits de contrefaçon a progressé, surtout parmi la jeune génération, ce qui s'accompagne d'une acceptabilité croissante de ce comportement en raison du prix et du manque de disponibilité, et aussi du fait que ce comportement est de moins en moins perçu comme dommageable.

28. Cependant, en ce qui concerne le contenu numérique, la croissance en termes d'offres légales depuis 2013 se traduit dans leur utilisation. En effet, on constate une hausse importante du pourcentage des Européens qui déclarent avoir payé pour consulter, télécharger ou lire en continu du contenu protégé par le droit d'auteur auprès de services légaux. Cette progression n'a néanmoins pas encore entraîné de recul des comportements illégaux. Les résultats confirment que les Européens préfèrent les sources légales, mais le fait que le contenu qu'ils désirent ne soit pas disponible les pousse à recourir à des sources illégales. Les résultats montrent aussi un accroissement de l'incertitude : les Européens continuent d'exprimer leur confusion quant à ce qui constitue une source légale ou illégale.

[Fin du document]